

Carcassonne, le

16 MARS 2026

SRISC/UPRR
Affaire suivie par : L. Guillon
04 68 10 31 57
ppri-lauquet@aude.gouv.fr
Ref. : 26.015
P.J. : - Carte d'aléa inondation réctifiée
- Prescriptions d'urbanisme à appliquer

Monsieur le Maire,

Les études relatives à la révision des Plans de Prévention des Risques inondation sur les bassins versants du Lauquet du Toron et du Fount Guilhem arrivent à leur terme. Ainsi, les phases de concertation officielle pourront débuter après les élections municipales.

Un Porter à Connaissance (PAC) de la cartographie de l'aléa inondation vous a été transmis par courrier du 18 mars 2025, en complément du PPRi approuvé restant opposable.

Pour faire suite aux réunions de présentation du projet de zonage réglementaire du 13 octobre 2025 et de la réunion en mairie du 12 janvier 2026 sur la compatibilité de votre PLU en révision avec le futur PPRi, la carte d'aléa inondation a été complétée sur le secteur sud de la commune par une zone inondable par hydrogéomorphologie.

De plus, les prescriptions en urbanisme, du porter à connaissance mis à jour, sont complétées sur les secteurs urbanisés situés en zone inondable par hydrogéomorphologie. Cette évolution a été rendue nécessaire par l'absence d'emprise inondable par hydrogéomorphologie dans le PPRi approuvé et donc d'absence de prescriptions en urbanisme dans le règlement du PPRi actuellement opposable.

Aussi, vous trouverez jointe au présent envoi la nouvelle carte modifiée de l'aléa inondation qui annule et remplace celle en votre possession depuis le 18 mars 2025. Par la présente, je porte à votre connaissance l'aléa modifié conformément à l'article L.132-2 du code de l'urbanisme, ainsi que les prescriptions en urbanisme amendées relatives au niveau d'aléa considéré.

Vous trouverez au format numérique les pièces jointes au courrier sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : <https://www.aude.gouv.fr/PAC-Lauquet>

Le service Risques de la DDTM reste à votre disposition pour de plus amples renseignements.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur Toni CARVAJAL
Maire de Cazilhac
Mairie de Cazilhac
Rue de la mairie
11570 CAZILHAC

Le Préfet

Alain Bucquet